

et le client est sauvé de la ruine, non pas parce que son affaire est plus digne de secours que celle de son voisin de l'autre côté des lignes, mais parce que le système de banque est différent et mieux adapté aux besoins du commerce.

Ceci n'est pas un tableau fait à dessein. Ce qui s'est produit en 1893 et en 1907 en est la preuve. En 1893, aux Etats-Unis, quatre cents banques ont fait faillite par suite de la banqueroute de leurs clients; et, en 1907, cent quatre-vingt-seize ont fermé leurs portes, tandis qu'au Canada, une seule suspension eut lieu en 1893, une petite banque du Manitoba, et pas une seule en 1907.

Sur ce point encore, notre système est parfait.

La dernière qualité d'un bon système de banque, c'est qu'il doit donner aux déposants la plus grande mesure possible de sécurité.

Ici comme ailleurs, les succursales de banques sont indispensables. Non seulement elles sont le bas de laine du public, mais elles contribuent à distribuer les risques des dépôts comme aussi les dangers de l'escompte. Sans doute, une course peut se produire à la suite d'une rumeur non-fondée, mais elle est toujours d'un caractère local. Si même elle est souvent assez grave pour ruiner une banque individuelle, elle n'affectera pas sérieusement une banque à succursales.

Une dépression commerciale peut sévir dans une partie du pays alors, que dans l'autre tout est prospère. La récolte peut manquer dans l'ouest, alors que les manufactures, l'industrie forestière et l'agriculture dans l'est sont en pleine activité. Nous en avons eu l'expérience en 1907 et de nouveau en 1912 et en 1913. Ces deux crises, vous le savez, n'ont presque pas affecté la province de Québec. De sorte que dans les deux situations les plus dangereuses pour une banque, une course et une crise, le système de succursales à l'effet d'un compensateur automatique. La forte pression supportée sur un point est reportée sur cette partie de la machine où la tension est moins forte. Même une perte sérieuse dans une succursale résultant d'un mauvais prêt n'affectera pas les déposants de ce bureau, car ils partagent dans la valeur de l'actif de toute la banque. La faillite d'un fort client peut mettre une banque individuelle et locale en danger, mais, d'après notre système, la perte est répartie sur la masse des profits de toutes les autres succursales.

Ce jeu équilibré des forces est un des facteurs de sûreté pour les déposants, mais il n'est pas, à mon sens, le principal.

Des restrictions à l'emploi des dépôts peuvent être mises en force, une inspection du gouvernement plus rigide encore peut être établie, une réserve liquide établissant une proportion d'encaisse par rapport à la somme totale des dépôts peut être imposée, la responsabilité des actionnaires peut être triplée,